



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#159 - septembre - octobre 2021



*Après les balades estivales,
direction la rentrée !*



EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE

- à découvrir jusqu'à la mi-octobre -
Merci à nos partenaires pour leur soutien financier.



P4
Vie scolaire
C'est parti pour la rentrée !



P14
Vie de la commune



P8
Jeunesse
Conseil municipal des jeunes



P16
Retour en images



P10
Séniors
Les activités reprennent !



P18
A la découverte de nos commerces



P12
Patrimoine
Les Ateliers Loire



P20
A la découverte de nos associations



L'ÉDITO DU MAIRE



Le 27 juin dernier, vous m'avez renouvelé votre confiance lors des élections départementales. Que vous en soyez très chaleureusement remerciés. Je continuerai pour les six ans à venir à défendre les intérêts de notre canton Chartres-3 au sein du Conseil départemental.

Membre de la commission permanente et de la commission finances, parmi d'autres représentations, je serai particulièrement attentif à défendre et promouvoir les projets qui continueront à faire avancer Lèves, parmi lesquels la construction d'un nouvel Ehpad prévu sur le terrain des friches Brioles.

Porté par la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, établissement public départemental que j'ai l'honneur de présider depuis 2015 en qualité de conseiller départemental, ce nouvel Ehpad prévoit d'accueillir plus de cent personnes âgées à horizon 2024, en hébergement permanent et en hébergement temporaire. A la suite de la livraison du nouveau bâtiment, nous pourrons alors envisager la rénovation complète des bâtiments anciens afin d'accueillir les personnes handicapées y résidant dans de meilleures conditions.

Nous continuerons à travailler de concert entre les différentes collectivités locales (Ville, Agglomération,

Département et Région) pour accomplir notre projet municipal. Les bonnes relations que nous nous évertuons à entretenir avec nos partenaires nous permettent d'obtenir des cofinancements indispensables à la réalisation de nos projets. Les travaux en cours de la rue de Bailleau et de l'école Jules Vallain en sont deux exemples concrets.

A peine l'année scolaire terminée que les services de la ville préparent la rentrée, qui s'annonce encore dépendante d'une situation sanitaire qui ne cesse de fluctuer. L'école Jules Vallain accueillera un nouveau directeur, à qui je souhaite la bienvenue, tout comme au nouveau curé de la paroisse Saint-Gilduin. J'ai à cœur de travailler avec eux dans la durée, dans un esprit de partage et de confiance. Ainsi va l'intérêt supérieur de la commune.

Mes pensées accompagnent particulièrement les entreprises et les associations, pour qui les derniers mois furent bien difficiles et à qui je souhaite une reprise durable de leurs activités. Que la réussite, la liberté et la sérénité soient au rendez-vous, ainsi qu'à chacun d'entre vous. Très belle rentrée à tous.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

C'EST PARTI POUR LA RENTRÉE 2021/2022 !



530 enfants sont attendus au sein de l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur (8 classes) et de l'école élémentaire Jules Vallain (14 classes). Nous faisons le point avec Marie-Hélène Ferreira.



Interview **de Marie-Hélène FERREIRA**

Adjointe au maire en charge de la vie scolaire, la petite-enfance, et la jeunesse

P2F : Comment abordez-vous cette nouvelle rentrée ?

L'année passée a encore été difficile pour les parents et les enfants avec notamment le port du masque en

classe pour les élémentaires et les différents protocoles liés à la crise sanitaire. Mais je garde espoir que l'année reprenne « normalement » avec la reprise des activités et des sorties scolaires.

P2F : Quelles sont les nouveautés pour cette rentrée 2021 ?

La direction de l'école élémentaire Jules Vallain sera assurée par Olivier Thomas, à qui nous souhaitons la bienvenue. Suite au départ à la retraite de Claudine Janvier, ATSEM (agent

territorial spécialisé des écoles maternelles) depuis plus de 30 années à Lèves (cf. page 13), une nouvelle ATSEM la remplacera à la rentrée. Je leur souhaite pleine réussite dans leurs missions respectives.

Nous mettons les moyens nécessaires pour la réussite de nos enfants comme en témoigne ce remplacement immédiat, mais aussi par l'achat de nouveaux équipements, 8 PC portables pour l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur et de 15 PC portables avec chariot pour l'école Jules Vallain. Ce matériel sera livré courant septembre.

Enfin, Sylvain Guesdon, responsable du service de restauration scolaire nous quittera après 33 années de service à Lèves. Nous aurons l'occasion de le remercier prochainement. En attendant, c'est l'occasion de vous présenter le fonctionnement de la restauration scolaire à travers l'interview du directeur de la cuisine centrale de Chartres métropole (pages 6/7).

Nous travaillons sur une nouveauté, après échanges avec les représentants des parents d'élèves, qui consistera à proposer chaque jour un repas végétarien aux familles qui le souhaitent. Nous allons essayer de mettre en place ce dispositif dès janvier prochain, selon l'évolution de la situation sanitaire. A suivre.

P2F : Pouvez-vous nous faire un point sur les travaux de l'école élémentaire Jules Vallain ?

Les travaux ont pu débuter comme prévu dès le 07 juillet et n'ont pas arrêté durant l'été ! Les opérations de désamiantage de la couverture du préau terminées ont laissé place à la pose d'une nouvelle toiture. En parallèle, l'entreprise de gros œuvre a commencé les opérations de démolitions de la zone centrale notamment en chaufferie afin de permettre son

réaménagement et sa future surélévation dans les mois qui viennent. Les cloisons étanches ont également été mises en place afin de permettre la continuité des travaux à la rentrée, sans gêner le fonctionnement de l'école et l'apprentissage de nos enfants.

P2F : Souhaitez-vous nous dire quelques mots sur la petite-enfance ?

Je souhaite également une très belle rentrée à nos plus jeunes enfants qui sont accueillis au sein de nos différentes structures, et aux équipes municipales qui mettent tout en œuvre pour offrir un cadre accueillant et chaleureux à nos enfants.

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE JULES VALLAIN



Interview

d'Olivier THOMAS

Directeur de l'école élémentaire Jules Vallain

P2F : Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Marié et père d'une étudiante et d'un lycéen, je suis un véritable supporter des clubs

sportifs de l'agglomération où je suis très éclectique. Je pratique régulièrement le vélo.

P2F : Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis enseignant depuis début 1998 et j'ai partagé mon temps entre des grandes écoles en milieu urbain à Lucé et à Dreux et des écoles de petite et moyenne tailles en milieu rural à Theuville, Dammarie, Mignières, Ver lès Chartres.

P2F : En qualité de directeur, quel est votre rôle au sein de l'établissement ?

Je suis directeur d'école pour la 14^{ème} année consécutive et pour la première fois de ma carrière, je ne serai pas en charge de classe. Mon rôle premier sera de veiller à la bonne marche de l'école mais avant tout à faire en sorte que chacun s'y sente bien, les élèves comme les adultes, et que s'y développent la soif d'apprendre et le désir de vivre ensemble.

P2F : Quels seront les projets pédagogiques pour l'année 2021/2022 ?

Les projets de l'année 2021/2022 élaborés collectivement avec l'équipe s'appuieront sur les points forts de l'école auxquels pourront s'ajouter la participation à d'autres projets culturels ou sportifs. Une inconnue demeure, quelle sera la part des contraintes sanitaires qui ont déjà conduit à la modification de nos pratiques depuis plus d'un an.



LE PORTAIL FAMILLES

Ce service vous permet de gérer en ligne vos inscriptions et la facturation aux services périscolaires. L'accès à ce Portail se fait au moyen d'un identifiant et mot de passe.

Pour toute question sur les inscriptions et la facturation, contactez Clémence Bellamy : 02 37 180 180 / clemence.bellamy@leves.fr.



ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



Des élèves de l'école élémentaire au sein du self de l'espace Gabriel Loire.

A Lèves, nous comptabilisons deux restaurants scolaires : une cantine à l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur, et un self-service pour les élémentaires au sein de l'espace Gabriel Loire. Chaque jour nous accueillons environ 400 enfants durant la pause méridienne. Le service de restauration scolaire est géré par la ville, sous la direction de Fabienne Morizet qui a pris les commandes du service suite au départ à la retraite de Sylvain Guesdon. Les agents municipaux ont pour missions l'accueil des enfants, le dressage des tables, la réception et la préparation des plats livrés par la cuisine centrale. Avant l'étape de la livraison des plats, tout un travail est mené en amont par la cuisine centrale, dont les nouveaux bâtiments ont ouvert au printemps. Rencontre avec François Charlemagne, directeur général de Chartres métropole restauration.



Interview
de François CHARLEMAGNE
Directeur général de Chartres métropole restauration

P2F : Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le fonctionnement de la restauration collective de Chartres métropole ?

Chartres métropole exerce depuis 2012 une compétence facultative pour les communes de l'agglomération : la production et la livraison de repas de restauration collective. Au menu : de bons produits, une cuisine simple et goûteuse et des menus équilibrés. 6 500 repas sont préparés et

servis quotidiennement pour les crèches, écoles, EHPAD, résidences pour personnes âgées et selfs dans 20 communes de l'agglomération.

Le service produit chaque jour, en période d'activité normale, environ 6 500 repas avec 10 menus différents pour un large panel de convives. Ces repas équilibrés se composent d'une entrée, d'un plat protidique, d'un accompagnement, d'un produit laitier et d'un dessert. Tout ceci avec pour objectif de garantir un bon équilibre alimentaire. La direction de la Restauration collective est composée d'une équipe de 24 personnes, dont 12 en production et le reste réparti dans les secteurs logistique, diététique, qualité, administratif et financier et la direction.

L'année dernière nous avons expérimenté le choix entre un repas classique et un repas végétarien dans les cantines de Chartres. A la demande du maire de Lèves, en concertation avec les parents d'élèves, nous allons expérimenter ce nouveau dispositif dans votre commune cette année, si la situation sanitaire nous le permet.

P2F : Quelle est votre ligne directrice ?

Dans le respect des goûts et des habitudes alimentaires d'une grande diversité de convives, Chartres métropole restauration s'est fixée comme objectif d'assurer une restauration collective de qualité basée sur l'utilisation de matières premières sélectionnées privilégiant les circuits courts, afin de limiter l'impact environnemental. La valorisation de ces denrées par une cuisine traditionnelle permet chaque jour d'élaborer 10 menus différents et d'adapter ces menus en fonction des lieux de livraison.

P2F : Comment sont établis les repas ?

C'est dans le respect réglementaire et des recommandations des pouvoirs publics que les menus sont établis et équilibrés selon différents décrets visant la qualité nutritionnelle des repas servis. Les menus sont établis par la Responsable diététique et qualité de Chartres métropole restauration et respectent les préconisations du GEMRCN (groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition). Des commissions de menus sont régulièrement organisées pour moduler les menus en fonction des goûts et des habitudes alimentaires par typologie de convives. Lors de ces commissions, notre diététicienne est présente et peut ainsi conseiller les clients dans leurs choix et favoriser la diversité alimentaire. Les parents d'élèves sont invités à participer à

cette commission. J'en profite pour vous rappeler que nous pouvons organiser des visites de la centrale.

P2F : Comment gérez-vous l'approvisionnement des produits ?

Chartres métropole Restauration est attachée à la qualité des matières premières choisies. Les titulaires des marchés doivent prendre en compte des objectifs de développement durable en priorisant et en optimisant les circuits courts d'approvisionnement. Ils s'engagent également à ne pas fournir de produits ou denrées pouvant contenir des OGM. Chartres métropole Restauration s'approvisionne auprès de fournisseurs reconnus et agréés :

- les fruits et légumes frais proviennent d'un grossiste local, en privilégiant la saisonnalité, l'origine et si possible de circuit-court,
- les viandes de bœuf de race à viande, veau, porc normand, volaille et lapin sont fraîches et d'origine française,
- les poissons surgelés MSC répondent à la norme AFNOR NF V45-074 et sont de simple surgélation ;
- les légumes, légumineuses et féculents sont d'origine française, excepté pour les denrées non produites sur notre territoire,
- les produits laitiers sont français, sauf les fromages étrangers de type gouda, et proviennent d'ateliers ayant reçu l'agrément sanitaire.
- le pain est livré chaque matin par les boulangers Lévois.

P2F : Comment livrez-vous l'ensemble des restaurants ?

La livraison est faite maison afin de garantir une qualité de service optimale, nous avons choisi d'assurer ces livraisons dans les 57 restaurants satellites en employant 3 chauffeurs-livreurs et en utilisant 4 véhicules frigorifiques. Ce fonctionnement offre réactivité et flexibilité.



Le nouveau bâtiment de Chartres métropole restauration, qui a ouvert au printemps à Gellainville, répond aux impératifs sanitaires et de qualité de production.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 05 juillet dernier en séance plénière, sous la présidence de Rémi Martial, maire, en présence de Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire et de Sandrine Blin, conseillère municipale. A cette occasion, les conseillers ont présenté par groupe de commissions quatre projets pour 2021/2022.

- **La commission environnement et cadre de vie** a proposé la création d'une aire de jeu au parc des Boissières et le réaménagement de la cour avec poubelles, tables de



ping-pong et tables de pique-nique supplémentaires.

- **La commission animation** souhaite organiser une brocante sur les bords de l'Eure, au niveau de la prairie, dans le but de partager une journée conviviale et être acteur direct dans l'organisation de la brocante.

- **La commission solidarité** va éditer le journal du Part'âge. Ce journal permettra de créer un lien entre les conseillers municipaux jeunes et les Séniors de Lèves. **+ d'infos P11**



CALENDRIER DES ÉLECTIONS

La moitié du Conseil municipal des jeunes va être renouvelée. Les élèves de CM1 éliront 10 nouveaux conseillers : 5 filles et 5 garçons, élus pour 2 ans.

Appel à candidature : **du 06 au 20 septembre**
Dépôt de candidatures : **du 20 au 27 septembre**
Campagne électorale : **du 04 au 15 octobre**
Election et dépouillement : **lundi 18 octobre**
Installation du nouveau CMJ : **lundi 22 novembre**

LÈVES REPREND VIE !



Interview de Brigitte MOREAU

Adjointe au maire en charge de l'animation, de la culture et de la mémoire

P2F : La Fête de la Madeleine a pu reprendre vie en juillet, pourquoi avoir décidé de la maintenir malgré le contexte ?

Il est vrai que la fête de la Madeleine s'est déroulée cette année dans un contexte particulier, lié à la pandémie mais après 16 mois sans manifestations festives nous avons décidé de maintenir notre traditionnelle fête en respectant les mesures sanitaires. Et c'est dans la joie et la bonne humeur que les Lévois sont venus en nombre profiter des nombreuses animations.

P2F : Quels ont été les temps forts de cette fête ?

La Fête de la Madeleine c'est 3 jours de festivités pour les petits et les grands ! Avec notamment deux concerts, une retraite aux lampions aux sons de la banda les "show du cuivre" direction le feu d'artifice musical grandiose aux étangs. Mais aussi de nombreuses activités pour les enfants, notamment la fête foraine, sculptures sur ballons et spectacles de magie, et pour le plaisir de tous Mickey et Minnie à bord de leur voiture d'antan ! Sans oublier le bric à brac organisé par le FC foot de Lèves, et l'exposition de voitures de collection. Je remercie tous les acteurs présents à l'occasion de cette belle fête qui ont contribué à sa réussite !

P2F : Des événements sont-ils en préparation pour 2022 ?

Nous sommes en pleine préparation de la saison 2022 de l'Espace Soutine avec concerts, théâtre, spectacle pour enfants, etc. Pour rappel, fin 2021, l'Espace Soutine sera en travaux, les événements reprendront donc en janvier 2022. En juillet 2022, nous célébrerons les 1111 ans de la bataille historique de Rollon... à cette occasion, nous nous réunirons pour une fête vikings ! Mais je ne vous en dis pas plus... à suivre.

P2F : Enfin, pouvez-vous nous dire quelques mots sur la bibliothèque de Lèves ?

La bibliothèque, située au sein de l'Espace Gabriel Loire, est ouverte à tous les Lévois, petits et grands ; et l'inscription est gratuite.

De nouveaux horaires vous sont proposés à compter du 03 septembre : le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h ; le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h (hors vacances scolaires).



SÉNIORS

LES ACTIVITÉS REPRENENT, INSCRIVEZ-VOUS !



Vous habitez Lèves et avez 70 ans ou plus ? Venez partager un moment d'échange et de bonne humeur ! Rendez-vous le lundi pour les activités, et le jeudi autour d'un bon repas (hors vacances scolaires).

LES ACTIVITÉS DU LUNDI



Les activités du lundi se déroulent à l'espace Gabriel Loire (39 avenue de la Paix). Une salle vous est réservée pour que vous puissiez échanger et profiter d'activités manuelles, de jeux de société, etc.

LES REPAS DU JEUDI



Chaque jeudi à 12h, vous avez la possibilité de partager un repas, confectionné par Chartres métropole restauration à l'Espace Soutine.
Au menu : bonne humeur et convivialité !



BONS D'ACHAT DANS LES RESTAURANTS DE LÈVES : VOUS POUVEZ ENCORE LES UTILISER !

A la suite de l'annulation du dernier banquet des anciens à cause de la crise sanitaire, la municipalité avait offert à Noël un bon d'achat de 10€ à chaque Lévois âgés de 70 ans et +, utilisable au Maryland et au Don Camillo. Il est possible d'utiliser ce bon d'achat jusqu'au 31 décembre 2021.



LE BANQUET DES ANCIENS : RENDEZ-VOUS EN FÉVRIER !

En raison de travaux à l'espace Soutine et de l'incertitude qui demeure sur l'évolution de la situation sanitaire, le banquet des anciens est prévu en février 2022. Face au nombre croissant de convives, le banquet sera désormais organisé sur 2 jours : jeudi 03 et vendredi 04 février 2022.

Nous reviendrons vers vous en temps voulu, et vous invitons en attendant à réserver vos dates et à procéder à une pré-inscription.

LA GAZETTE DU PART'ÂGE **C'EST NOUVEAU !**

Ce nouveau support à destination des seniors a été créé par les conseillers municipaux jeunes. A travers ce journal, ils souhaitent se présenter à vous et établir une correspondance afin de vous connaître, d'échanger des souvenirs, des anecdotes de votre vie.

Vous découvrirez également dans la gazette, des photos d'événements, d'animations mis en place par le conseil municipal des jeunes avec notamment les rendez-vous du part'âge où jeunes et seniors vivent des instants de complicité par le biais de jeux de société, d'une pause goûter et de discussions.

INSCRIVEZ-VOUS - REMPLISSEZ LE COUPON-RÉPONSE

Ce coupon - réponse s'adresse à tous les seniors qui souhaitent s'inscrire à l'un des services proposés. Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes (plusieurs choix possibles) et de remplir le bulletin ci-dessous.

Coupon à renvoyer dûment rempli par courrier ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie (4 place de l'Eglise- 28300 LEVES) ou par courriel (contact@leves.fr) ou remise en mains propres auprès de Fabienne Morizet.

COUPON - RÉPONSE

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Je souhaite : m'inscrire aux activités du lundi

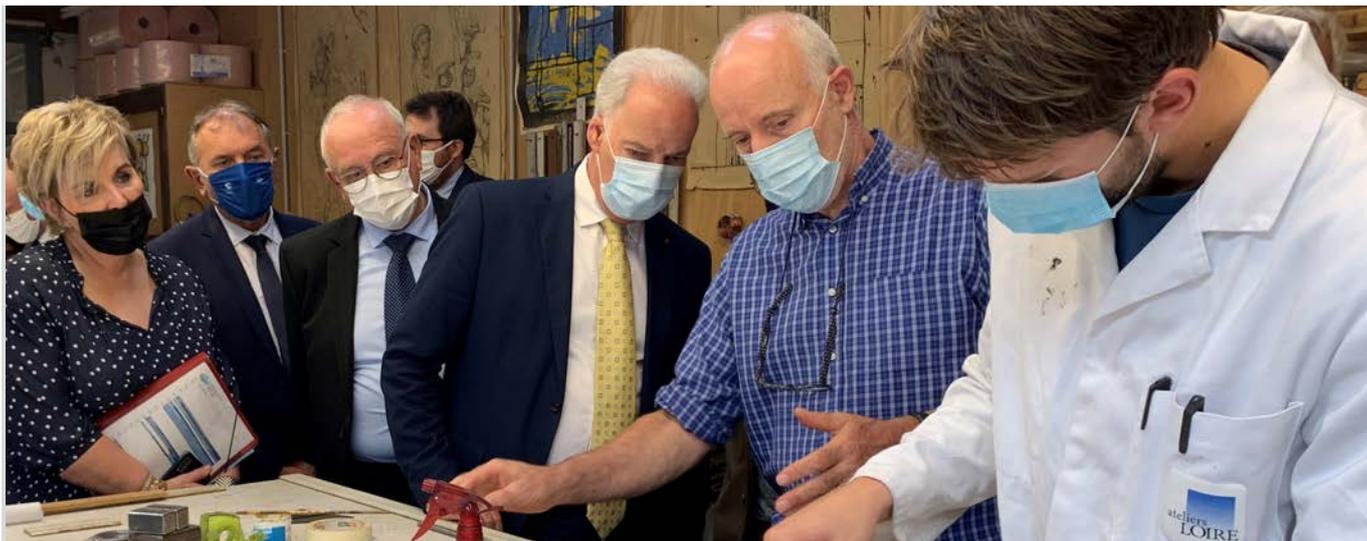
m'inscrire aux repas du jeudi

recevoir la gazette du part'âge

me pré-inscrire au banquet des anciens



LES ATELIERS LOIRE RAYONNENT DANS LE MONDE



De gauche à droite : Françoise Souliman, préfet d'Eure-et-Loir, Michel Cibois, président de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir, Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint au maire de Lèves, Alain Griset, ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, Hervé Loire.

Installés rue de Ouarville à Lèves, créés en 1946 par Gabriel Loire (1904-1996), les Ateliers Loire créent et développent leurs activités autour du verre et du vitrail depuis trois générations. Bruno et Hervé, petits-fils de Gabriel, fils de Jacques, perpétuent ensemble l'esprit de créativité et d'innovation qui anime la famille depuis ses débuts, et dont les œuvres brillent sur les cinq continents.

C'est dans le cadre de la célébration du "made in France" et la réalisation d'une grande exposition du Fabriqué en France que le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), Alain Griset, s'est rendu aux Ateliers Loire le 1^{er} juillet dernier, quelques jours seulement après le décès de Jacques Loire. Les maîtres verriers ont été sélectionnés pour présenter leur savoir-faire à l'Élysée début juillet, c'est une grande fierté pour la ville de Lèves.

La Saga des Loire :

1926 Gabriel Loire entre à l'atelier du maître verrier chartrain Charles Lorin dont il devient l'associé.

1946 Gabriel Loire crée son atelier à Lèves.

1951 Son fils Jacques le rejoint.

1976 Ouverture de la Galerie du Vitrail à Chartres par Micheline, la femme de Jacques.

1986 Bruno et Hervé (3^{ème} génération) arrivent à l'atelier. Pendant 10 ans les 3 générations travaillent ensemble.

1996 Décès de Gabriel Loire.

2004 Natalie reprend la Galerie du Vitrail et Micheline crée l'Antiquaire en Vitrail.

2021 Décès de Jacques Loire.

Détails d'une des dernières œuvres de Jacques Loire, le vitrail Osaka : quatre majestueuses verrières destinées à une école au Japon.



HOMMAGE À JACQUES LOIRE



Quelques jours avant de recevoir une visite ministérielle au sein de ses Ateliers et de voir son travail être honoré à l'Élysée lors de l'exposition du Fabriqué en France, Jacques Loire nous a quittés le 29 juin à l'âge de 88 ans, rejoignant la Lumière qu'il magnifia toute sa vie durant.

Fils de Gabriel Loire, célèbre artiste-peintre et maître-verrier qui a installé son entreprise en 1946 à Lèves, Jacques s'inscrit dans les pas de son père en développant le vitrail en dalle de verre, spécialité de la maison. Il sut s'adapter aux évolutions de son temps et imprima son propre style, exprimé avec force et sobriété. Créant pour le monde entier, il réalisa plusieurs œuvres magistrales, dont la dernière, Osaka, à destination de la ville du même nom. Il aimait travailler autour des nuances de blanc, de bleu et de jaune, comme symbolisant l'osmose

entre la transparence, Chartres et les champs de blés.

Apprécié de tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer, cet artiste accompli ne laissa guère indifférent par sa silhouette élégante autant que par sa courtoisie discrète. Infatigable défenseur de Chartres et de son patrimoine, il s'engagea pour plusieurs causes qui lui tenaient à cœur.

Ancien président de l'office de tourisme, il fut notamment membre actif des Amis de la Cathédrale auprès de son épouse et inspira la création du Plan vert de l'Agglomération il y a un cinquante ans lorsqu'il était membre de la Jeune chambre économique. Très attaché à Lèves, dont il considérait que l'église est un patrimoine remarquable qui mérite d'être apprécié à sa juste valeur, il était membre fondateur et premier trésorier des Amis de l'abbaye

de Josaphat. Une de ses œuvres est en installation permanente à l'accueil de la mairie de Lèves.

Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite et Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, Jacques Loire reçut en 2010 du ministère de la Culture le titre de Maître d'Art. Une grande reconnaissance pour une carrière exemplaire d'un artiste passionné. Une grande fierté pour Lèves.

Dévoué à sa famille, le décès de sa fille Natalie le marqua fortement, mais jamais il ne baissa les bras. Il aimait transmettre ses savoir-faire, laissant libre cours aux créations et innovations de ses enfants Bruno et Hervé. A Micheline son épouse et à toute sa famille, la municipalité adresse ses condoléances attristées et sa chaleureuse affection.



VIE DE LA COMMUNE

Monseigneur Philippe Christory, évêque de Chartres, a nommé un nouveau curé pour la paroisse Saint Gilduin (Lèves, Champhol, Saint-Prest, Gasville-Oisène et Coltainville). Rencontre.

■ BIENVENUE À L'ABBÉ CHRISTOPHE BESNIER



P2F : Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis natif de Chartres, j'ai 38 ans. J'ai surtout grandi dans la beauce alnéoise dans le village de Denonville où mes parents étaient agriculteurs. J'ai fait mes études primaires à Auneau et secondaires à Chartres puis en pension hors du département. Après une formation en sciences économiques à Lille, je suis entré au séminaire pour le diocèse de Chartres en

septembre 2005. L'évêque d'alors m'a envoyé au séminaire d'Orléans. Après 2 années d'études, je suis parti comme volontaire avec la délégation catholique pour la coopération près d'un village appelé Bethléem comme professeur de Français langue étrangère. Puis à mon retour en France, mon évêque m'a envoyé poursuivre ma formation au séminaire des Carmes de l'institut catholique de Paris. J'ai été ordonné Prêtre le 30 juin 2013 à la cathédrale Notre Dame de Chartres par monseigneur Pansard. J'ai passé les huit premières années de ministère à Dreux comme vicaire.

P2F : Quand prenez-vous vos fonctions ?

Je suis nommé curé de la paroisse St Gilduin à partir du 1^{er}

septembre. Je recevrai solennellement cette charge au cours d'une cérémonie que l'on nomme installation le 9 octobre. L'évêque de Chartres présidera cette célébration au cours de laquelle certains rites liturgiques symbolisent la remise de cette charge. Tous les habitants de la paroisse sont invités le **9 octobre à 18h à l'église St Lazare de Lèves**.

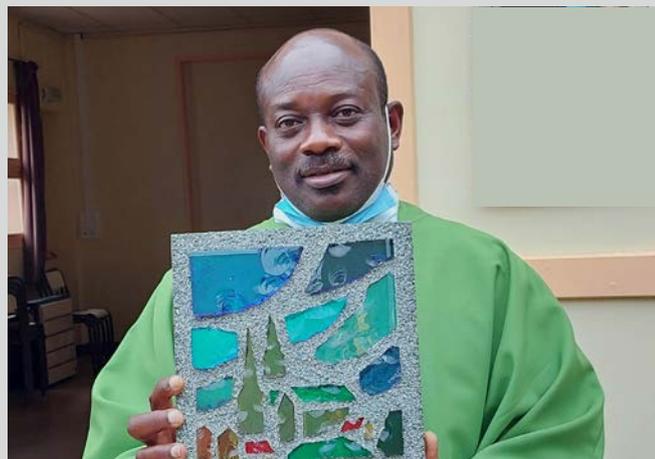
P2F : Quel est votre rôle au sein de la paroisse ?

Ma mission est d'être le curé de la paroisse. Donc littéralement de prendre soin des paroissiens. La charge de curé n'est pas un poids mais une responsabilité qui ne peut être confié qu'à un prêtre. Comme tout prêtre ma mission est d'instruire, de gouverner et de sanctifier le peuple qui m'est confié par l'évêque de Chartres comme un berger nourrit, conduit et protège son troupeau. C'est pour cette raison que l'on appelle cela la charge pastorale (qui vient de pasteur).

P2F : Quels sont vos projets pour la paroisse ?

Cela pourrait paraître surprenant pour vos lecteurs mais je n'en ai pas... pour l'instant. Il me faut d'abord découvrir la paroisse et les paroissiens. Le Père Evynx et les paroissiens que j'ai rencontré m'ont permis d'avoir un premier aperçu mais il faudra encore un peu de temps pour que cela se concrétise en un projet. De plus le but d'un prêtre ne devrait pas tant être de réaliser ses projets mais de chercher à accomplir la volonté de Dieu. Je m'y emploierai avec la collaboration des paroissiens.

■ AU REVOIR, PÈRE MONESTIME



Après 8 années passées à Lèves, l'abbé Monestime quitte la paroisse Saint Gilduin et le diocèse. C'est en présence de Monseigneur Christory, évêque de Chartres, qu'une cérémonie d'action de grâce a été célébrée en son honneur le 26 juin dernier en l'église Saint-Lazare de Lèves.

De nombreux paroissiens étaient présents pour lui présenter de chaleureux remerciements et notamment le prêtre de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse. A cette occasion, un vitrail des Ateliers Loire représentant la cathédrale, lui a été offert. L'abbé Evynx a profité de cette cérémonie pour souligner qu'il a apprécié de travailler « avec des paroissiens unis et altruistes ».

■ LES VOISINS VIGILANTS SE RÉUNISSENT



Rendez-vous le **lundi 27 septembre à 18h** dans la salle du Conseil de la mairie pour une réunion des "voisins vigilants" en présence de Mathieu Bernier, Commissaire général - directeur départemental de la sécurité publique.

Nous recherchons des volontaires dans tous les quartiers. Si vous êtes intéressés, contactez Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué en charge de la sécurité : lionel.lecointre@leves.fr / 06 18 21 59 61.

■ DÉPART DE CLAUDINE JANVIER



Claudine, née en 1958 et maman de 3 enfants, 2 garçons et 1 fille, a pris sa retraite bien méritée. Après 32 années passées à la ville de Lèves en qualité d'ATSEM au sein de l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur, elle va avoir du temps pour elle et pour ses proches et a déjà

prévu d'aller se ressourcer dans les Landes, région qu'elle affectionne particulièrement.



NOUVEAU GUIDE PRATIQUE / AGENDA DE LA COMMUNE



Ce guide vous est distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous y trouverez toutes les informations sur la commune et notamment la présentation des associations et activités lévoises.



NOUVEAUX HORAIRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent au sein de l'espace Gabriel Loire :

- **mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h**
- **vendredi de 16h à 18h**
- **samedi de 10h à 12h**

(hors vacances scolaires)

OUVERT À TOUS

Renseignements en mairie : 02 37 180 180

RETOUR EN IMAGES

VISITE DU MÉMORIAL DE CHAVANNES



Le 22 juin dernier, des élèves de CM2 de Lucé sont venus à Lèves découvrir le Mémorial et le Rucher de Chavannes. L'histoire des fusillés de Chavannes leur a été racontée par Pierre Doublet.

RENCONTRE AVEC LE GROUPE LA POSTE



Ludovic Provost, délégué régional et Hélène Leborgne, déléguée territoriale La Poste sont venus présenter aux élus les nouveaux enjeux du groupe.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE EST DE SORTIE !



Les professeurs de l'école de musique de Lèves sont venus à la rencontre des élèves de l'école Jules Vallain, dans la cour de l'école, pour leur présenter de nombreux instruments.

INAUGURATION DE L'EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE



Le 10 juillet dernier, lors d'une promenade sur les bords de l'Eure, l'exposition "Lèves s'engage pour l'environnement" a été inaugurée.

ÇA BOUGE AUX ACCUEILS DE LOISIRS !



Les enfants des accueils de loisirs maternel (Pôle Jean-Pierre Reschœur) et élémentaire (espace Gabriel Loire) ont réalisé de nombreuses activités et sorties comme une visite du Zoo-refuge La Tanière et un parcours ludique au labyrinthe du Thymerais.



TRAVAUX

RUE DE BAILLEAU



La reprise des réseaux électriques et de télécommunications aux extrémités de la rue de Bailleau et la réalisation de la tranchée unique pour ces réseaux secs marquent le début du chantier. Le nouveau giratoire a été progressivement créé avec la modification du réseau d'eaux pluviales puis l'installation des bordures pendant la période estivale.

TRAVAUX DE SÉCURISATION



La municipalité procède à des travaux de sécurisation réguliers. Exemple : afin de faciliter la circulation des piétons sortant de la Fondation d'Aligre, les services de la ville ont réalisé un nouveau passage piétons rue des Grands Prés.

FIN DES TRAVAUX AVENUE DE LA PAIX



16 nouveaux parterres ont été créés (ils seront fleuris cet automne) ainsi que des bordures en pavés Napoléon et en pavés grès, et la haie donnant sur la prairie a été élaguée afin d'ouvrir des perspectives et d'embellir l'entrée de ville.

TRAVAUX ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VALLAIN



Les travaux de l'école Jules Vallain ont débuté dès la fin des classes, soit le 7 juillet dernier. Ainsi les opérations de désamiantage de la couverture du préau sont déjà terminées ce qui va permettre la mise en place d'une nouvelle toiture. En parallèle, l'entreprise de gros œuvre a commencé les opérations de démolition de la zone centrale, et des cloisons étanches ont été mises en place afin de permettre aux travaux de continuer à la rentrée sans gêner le fonctionnement de l'école.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMERCES

Les commerces sont encore fortement impactés par la crise de la Covid-19. Le Pied de fée, à travers cette nouvelle rubrique, souhaite vous présenter l'ensemble des commerçants et dirigeants par secteur d'activité. Dans ce numéro, le Pied de fée est parti à la découverte de l'auto école de Lèves.

AUTO ÉCOLE DE LÈVES



Véritable institution Lévoise depuis 1997, l'auto-école de Lèves se remarque facilement grâce à son enseigne rouge vif sur la place Nailsworth.

Elle est gérée par Nathalie Brandt, entrepreneure dynamique de 42 ans, depuis 2014. Enseignante auto-école depuis 2001, d'abord en Alsace puis à Rambouillet, elle a choisi de reprendre l'auto-école de Lèves pour se rapprocher de sa famille et pour le dynamisme commercial de notre commune. Sa fierté est d'accompagner avec pédagogie les jeunes conducteurs afin qu'ils soient prêts à se lancer sur la route en toute sécurité.

Nathalie Brandt accueille le projet "coeur de village" avec enthousiasme et attend un stationnement facilité pour ses clients et un espace de vie de village plus pratique pour les animations.

L'auto-école de Lèves propose le permis à 1€/jour, le permis pour véhicules équipés d'une boîte automatique ou manuelle, ainsi que la conduite accompagnée ou supervisée.

Nathalie Brandt vous accueille en agence aux créneaux ci-dessous. Étant seule, elle consacre le reste de ses journées au cours de conduite.

INFOS UTILES

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h15 à 18h45,
le mercredi de 16h15 à 18h45
et le samedi de 10h00 à 11h45
Contact : 02 37 21 94 80



GRAND JEU

DESSINE TON MARCHÉ

Le plus beau dessin sera sélectionné par le Conseil municipal des jeunes !

COMMENT PARTICIPER ?

- 1 Tu es un enfant et tu as moins de 16 ans.
- 2 Réalise ton dessin du marché sur papier A4 (21 * 29,7)
- 3 Dépose-le avant le 18 octobre dans la boîte aux lettres de la mairie avec inscrits au dos du dessin : ton prénom, ton nom, ton âge, un numéro de téléphone et une adresse mail.

A GAGNER ?

- 1 Le dessin sélectionné sera mis à l'honneur sur l'un des prochains Pied de fée.
- 2 Tu recevras un panier garni réalisé par les commerçants du marché.

Grand jeu "dessine ton marché" gratuit. Organisé par le Conseil municipal des jeunes et la ville de Lèves.
+ d'infos en mairie au 02 37 180 180 / contact@leves.fr



A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons l'AS Lèves et l'association des collectionneurs.

L'AS LÈVES



L'ASL - Association Sportive de Lèves est un club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Une soixantaine d'adhérents y pratique la course à pied sur des distances allant du 3000 m aux 100 km. Floqué d'un lévrier qui est l'emblème de l'association, le maillot jaune bien reconnaissable du club peut être vu sur toutes les courses du département mais aussi sur les événements nationaux qui ponctuent l'année des coureurs.

Du débutant (pouvant courir 30 minutes à 9 ou 10 km/h) à l'athlète plus chevronné, du Junior au Master de plus 70 ans, le club permet aux coureuses et coureurs d'avoir un entraînement régulier, adapté à leur niveau. Les conseils d'un entraîneur expérimenté assurent leur progression.

Les séances d'entraînement sont proposées le mardi et jeudi de 18h30 à 20h, sur piste au complexe sportif Michel Castaing ou en nature autour de Lèves. Le week-end, les adhérents peuvent se retrouver sur une course ou un entraînement au-delà de notre commune.

Désireux de participer à la vie sportive du département, le club organise au mois de Juin la ReLèves, une course en relais ouverte à tous.

INFOS UTILES

plus de renseignement sur notre site internet
<http://aslevesathletisme.athle.com/>
Page FaceBook - AS Leves running

L'ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS



L'association des collectionneurs a pour but de faire se rencontrer des collectionneurs entre eux, afin de pouvoir échanger des objets ou autres de collections.

Nous nous réunissons également tous les premiers samedis du mois lors de notre réunion mensuelle, au dessus du complexe sportif Michel Castaing, où nous présentons et échangeons sur des objets anciens du quotidien.

Nous organisons également différentes manifestations telles qu'une exposition multi-collections à l'espace Soutine le premier week-end de février. Pour l'année 2022 elle se déroulera les samedi 5 et dimanche 6 février. Notre fameux bric à brac qui se déroule le 3^{ème} week-end d'octobre rue du Bout du Val. Malheureusement suite aux restrictions sanitaires pour la mise en place de celui-ci, nous préférons ne pas le faire cette année et vous donnons rendez-vous l'année prochaine. Enfin, nous organisons une bourse aux collectionneurs au mois de novembre, mais cette année nous ne pourrons pas l'organiser car l'espace Soutine sera en travaux à cette période.

Après 2 années difficiles nous serons prêts à vous accueillir au mois de février 2022 (si les conditions nous le permettent). En attendant de nous retrouver, nous serons présents le dimanche 05 septembre au Forum des associations.



INFOS UTILES

Président : Philippe Bray

06 80 41 76 69 / associationdescollectionneurs@sfr.fr

LUXOMED CHARTRES

Fabienne Lemailet, Praticienne agréée

02 37 36 72 19

luxotherapie28@orange.fr

21 Boulevard Chasles 28000 CHARTRES

www.centreluxo-chartres.fr



BILAN GRATUIT
sur rendez-vous

Réflexothérapie infrarouge

Perte de poids

Arrêt du tabac

Relaxation



 @luxotherapie28

VIE DES ASSOCIATIONS

COMME UN AIR D'HALLOWEEN...



Les monstres ont déménagé, si vous voulez les rencontrer le **31 octobre de 18h30 à 21h30**, vous devrez pousser votre balade jusqu'au 28 avenue Soutine. Les habitants du lieu vous accueilleront avec dégustation de soupe de potirons, jus de fruits et bonbons.

LÈV'ART

LèV'Art L'Association d'Artistes ORGANISE UNE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.

Une partie des bénéfices sera redonnée à l'organisme : Fondation d'Aligre et Marie Thérèse (action sociale) 28300 Lèves

Environ 30 œuvres : Peintures, Gravures, luminaires, sculptures, mosaïque, petits meubles customisés.

Le Samedi 11 Septembre 21 à 16 h 30
A l'Orangerie, 24 rue d'Ouarville 28300 Lèves

Exposition des œuvres à 14 h
A l'Orangerie, 24 rue d'Ouarville 28300 Lèves

La vente sera animée par Alain Paris, commissaire-priseur Galerie de Chartres

Contact : A. Loire 0603702641

LèV'Art Association d'Artistes

LAVIE EN 4 SAISONS : Expo-vente

A l'Atelier de l'Orangerie, 24 rue d'Ouarville 28300 Lèves

14 artistes vous présenteront, le carré des artistes avec de petites œuvres à petits prix et d'autres créations plus grand format.

Samedi 25 septembre 2021 de 14 h à 20 h
Tombola 2 € le billet : 5 lots à gagner ce jour

Vernissage à 17 h
Dimanche 26 septembre 2021 de 11 h à 18 h

Contact : Arlette Loire 06 03 70 26 41

ASSOCIATION LES PARENTS DES LÈVES

Bonjour à tous,

Une nouvelle année scolaire vient de se terminer et il faut déjà penser à la suivante !

L'Association Les Parents des Lèves organise son assemblée générale le **25 septembre 2021 à 10h**, dans le préau de l'école Élémentaire.

Venez nombreux !

Car cette nouvelle année s'annonce sous le signe du changement puisque l'ensemble du bureau est à renouveler.

Si vous souhaitez que les enfants de la commune puissent continuer de bénéficier des nombreuses actions mises en place depuis plus de 20 ans, rejoignez l'association. Il vous suffit d'être le(s) parent(s) d'un élève scolarisé à Lèves.

A titre d'information voici les dates programmées pour l'année 2021-2022 ... sous réserve des conditions sanitaires ET de la pérennité de l'ALPL :

- le bal d'halloween : samedi 30 octobre 2021, de 18h à 20h, salle Marcel Josse
- le marché de Noël avec la présence du père Noël : date à venir
- le loto des enfants : dimanche 6 février 2022, de 14h à 18h, préau de l'école Jules Vallain

- le carnaval : vendredi 26 mars 2022, de 18h à 21h, dans les rues de Lèves
- la kermesse de fin d'année : dimanche 12 juin 2022, de 10h à 17h, cours de l'école Jules Vallain

En cette fin d'année, malgré l'absence des animations habituelles (loto, carnaval et kermesse), nous avons néanmoins réussi à tenir la réalisation des objets « souvenirs » : les tabliers pour les classes de l'école maternelle et les sacs pour celles de l'élémentaire.



Nous espérons sincèrement que toutes ces actions qui permettent de ponctuer l'année de moments conviviaux, de rythmer la vie de la commune et de remplir la boîte à souvenirs de nos enfants pourront perdurer !!

Même si nous y tenons autant que nos petits, rien ne sera possible sans vous. Ces actions nécessitent un peu de temps et d'énergie de quelques bénévoles.

Nous vous attendons donc tous nombreux, ce **25 septembre à 10h**, pour rejoindre l'ALPL et renouveler le bureau.

■ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'année 2020-2021 a été perturbée par les différents confinements. Des cours ont repris dans l'agglomération chartraine depuis début mai, en extérieur, toutes les salles de sports étant fermées. Maintenant il faut penser à la rentrée, en espérant que nous pourrions à nouveau utiliser les installations sportives.

La rentrée des cours de gymnastique volontaire devrait avoir lieu le lundi 6 septembre. Les heures et jours de séances restent inchangés.

Pour les nouveaux adhérents, un certificat médical de moins de deux mois est obligatoire. Les inscriptions se font sur place, à l'heure des cours.

Nous vous accueillerons au forum des associations de Lèves le **dimanche 5 septembre de 10 h. à 17 h.** au complexe sportif « Michel Castaing » rue de Josaphat. Nous pourrions vous fournir tous les renseignements utiles pour l'année 2021-2022.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit au secrétariat de la G.V. tél..02.37.33.09.74, soit à Monique BERGER au 02.37.36.46.22, soit à Yvette AMY au 06.80.31.24.14 ou à Nicole DAUVILLIER au 02.37.36.41.05

■ FNACA

Assemblée générale du comité FNACA

Elle aura lieu le **lundi 27 septembre** à l'Espace Soutine. Retenez cette date. Des invitations, avec le détail du programme, vous seront adressées.

■ ENCADANSE

La nouvelle association "Encadanse à Lèves" propose des cours de zumba, danse en ligne, danse de salon, pour ados et adultes à partir du **mercredi 16 septembre** au pôle associatif du Mousseau.

Venez découvrir les cours dans une ambiance sympathique et conviviale.

19h : danse en ligne

20h : danse de salon

21h : zumba

Pour tous renseignements, tarifs et horaires, merci de contacter le 07 85 61 06 55.

■ JUDO CLUB DE LÈVES



Pour clôturer la saison après une année perturbée les diplômes de changement de grade ont pu se faire. M. le Maire Rémi MARTIAL qui était présent a remis les diplômes aux enfants qui ont été très surpris de le voir sur le tatami.

La nouvelle saison reprendra début septembre.

Contact : libergemichel0053@orange.fr

■ CRAZY DANCE

Association "Crazy Dance"

Venez danser avec nous !

Atelier "Les p'tits pieds qui bougent", enfant de 5 ans à 8 ans
45 minutes de danse de scène, samedi de 11h à 11h45
115 euros l'année+assurance+costumes gala.

Atelier "Une pêche d'enfer", enfant de 9 ans à 13 ans
1 heure de danse de scène le samedi de 11h45 à 12h45
130 euros, l'année+assurance+costumes gala.

Atelier "Crazy Move", ado de 14 ans à 18 ans
1 heure de danse de scène le vendredi de 20h30 à 21h30
135 euros, l'année+assurance+costumes gala.

Atelier "Faut que ça bouge", adulte
1 heure 30 de danse de scène et abdos fessiers et hanches
le samedi de 9h30 à 11h00
140 euros, l'année+assurance+costumes gala.

Atelier "Crazy Crazy", adulte confirmé
2h de danse de scène.
Jeudi de 20h30 à 22h30.
150 euros l'année+assurance



"Pôle Associatif"

35 bis, Rue de Bailleau 28300 Lèves
crazydanceassociation@gmail.com
06.68.44.78.24

VILLE DE LÈVES

PPMS: Ne pas jeter sur la voie publique.

COMITÉ DE JUMELAGE

Depuis 2020 l'activité du comité de jumelage a été très réduite. Nous avons programmé un déplacement à Nailsworth qui a dû être annulé à cause de la 1ère vague de confinement, idem en 2021. Nous avons eu quelques contacts audio-vidéo avec nos amis anglais mais malheureusement nous n'avons pas pu nous rencontrer en 2021.

Nous espérons avoir une représentation de Nailsworth pour les cérémonies du 11 novembre à Lèves mais la reprise actuelle de la pandémie rend cette venue incertaine.

Nous avons programmé un barbecue le **12 septembre 2021** à la Grange aux 4 Vents, espérant renouer avec nos adhérents lévois. Egalement prévue l'Assemblée Générale le **20 novembre 2021**. A suivre en fonction de la situation sanitaire.

Philippe Vanneau

VIGNE DE LÈVES

Le Pied de Fée a présenté l'Association « La Vigne de Lèves » en mai dernier, nous profitons de cette rentrée pour expliquer l'avancement de notre projet et notre prochain programme. Avant tout, nos 650 pieds de Romorantin B ont été greffés au printemps et grandissent aux Pépinières Mary à Thésée (41) et seront plantés au Mousseau en mars 2022.



Nous avons procédé à une première préparation du terrain, décompacté et aplani grâce à la sympathique aide de Magalie Paez-Jumentier, que nous remercions chaleureusement. Le terrain sera prochainement ensemencé (luzerne) afin de poursuivre sa préparation structurelle et organique avant la plantation.

La Vigne de Lèves a accueilli déjà une vingtaine d'adhésions (nous visons 50 à l'automne !) et une trentaine de donateurs nous ont apporté nos premiers financements, qui ont été complétés par une agréable et efficace subvention du Conseil Départemental.

Le bouche à oreille fonctionne bien et nous avons le plaisir de voir se confirmer l'engouement général pour notre projet avec de sympathiques engagements personnels. Pour autant notre budget n'est pas encore bouclé et nous avons besoin que chacun en

TENNIS CLUB DE LÈVES

Les stages d'été ravissent les jeunes du TC Lèves !

Du 5 au 9 juillet puis du 12 au 16 juillet ont eu lieu les stages pour les jeunes du TC Lèves! Ceux-ci ont eu un grand succès puisque les deux semaines se sont retrouvées complètes très rapidement (dix jeunes par semaine encadrée et animée par Alexis Lagneau, professeur de tennis du TC Lèves).

Durant leur semaine de stage, les jeunes ont pu pratiquer leur sport préféré - le tennis - s'affronter sur des jeux d'équipes tel qu'un Koh Lanta, un rallye photos, etc. Il y a également eu 3 sorties au mini golf, à la piscine et au trampoline 360.

Ces stages ont permis aux jeunes, de se perfectionner dans le tennis, de découvrir de nouvelles activités tout en renforçant la cohésion entre eux. Rigolade et bonne ambiance toute la semaine!

Au vu du succès de ces deux semaines, le TC Lèves proposera un nouveau stage pour la reprise fin août!



parle autour de soi ! Il est même possible d'adhérer et de nous soutenir en ligne sur notre site internet www.lavignedeleves.com.

Nous participons bien entendu au Forum des Associations, et pourrons avec joie échanger avec le plus grand nombre, nous permettant ainsi de mieux répondre aux attentes de chacun : nous vous attendons donc nombreux. Rappelons-le La Vigne de Lèves n'est pas une confrérie mais un espace de rassemblement pour tous les amoureux de la nature, du raisin, du vin et de l'histoire locale de la vigne.

Nous mettons également à profit la période estivale et le début de l'automne pour rencontrer nos amis vignerons de Chartres et Saint-Prest dans un esprit de partenariat et de convivialité. En juillet nous avons visité Flora Gallica à Dreux ainsi que le vignoble de Saint-Thibault, que nous recommandons volontiers.

Lors de la Semaine du Goût, le **vendredi 15 octobre**, nous proposons aux enfants un concours sous forme de jeu de piste chez divers commerçants qui leur demandera de découvrir et reconnaître en aveugle différents aliments ou mets, avec une surprise pour les vainqueurs.

Nous travaillons également au programme d'un atelier d'œnologie, dont nous aurons l'occasion de reparler cet automne.

Notre première assemblée générale se tiendra le **mardi 7 décembre** au Centre Associatif du Mousseau.

A bientôt !

■ CHARLES GAUTIER



Bonjour les amis, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances. Un peu de nouvelles de l'Association Charles Gautier :

- nous avons repris les jeux le jeudi après-midi à l'Espace Soutine Salle 3, vous pouvez venir mais une petite contrainte : vaccin exigé.
- A partir de mi-octobre, les jeux se feront non pas le jeudi mais le vendredi de 13h30 à 16h30 au Pôle associatif du Mousseau, Rue de Bailleau, le temps des travaux de l'Espace Soutine (délai estimé jusqu'en janvier 2022).

• Nous avons positionné une date pour le goûter le **26 septembre 2021** à l'Espace Soutine (vaccin).

Merci de votre compréhension. Votre Présidente : Michèle GALLET

■ SAINT HUBERT DE LÈVES

Ouverture chasse 26 septembre 2021

Fermeture chasse 27 février 2022

La société de chasse organisant des battues gros gibiers nous demandons aux usagers autres que chasseurs de respecter notre signalisation durant ces matinées.

Ces panneaux et banderoles sont mis en place pour la sécurité de tous. Un arrêté municipal est enregistré à la mairie avec les dates de ces battues.

Parce que la chasse s'exerce dans la nature certains l'imaginent anarchique et dépourvue de règles. Le respect des règles permet de concilier les différents loisirs pratiqués dans l'espace rural.

Le Président, M. Alain De RAEMY

■ COMITÉ DES FÊTES

Lors de la fête de la Madeleine, le comité des fêtes a installé son stand le vendredi soir sur la place de l'église et a offert aux enfants des lampions pour se rendre en cortège au feu d'artifice aux étangs !



■ AMICALE LAÏQUE



Saison 2021 2022



Si un mini gala de danse a tout de même pu avoir lieu le 25 juin dernier, souhaitons que cette nouvelle saison se déroule le plus normalement possible et que tous les problèmes subis ces derniers temps pour cause de Covid

appartiennent définitivement au passé.

Dès septembre, la Boîte à Eux reprendra les répétitions de son Bourgeois Gentilhomme qu'elle avait débutées en 2019 et dû abandonner en mars 2020. Elle devrait présenter son spectacle à l'Espace Soutine dans la première quinzaine de mai 2022. La présentation de cette pièce sera donc l'aboutissement d'un bien long chemin.

En ce qui concerne l'apprentissage du yoga, une séance de découverte sera proposée le 31 août de 18h30 à 19h30 à la salle Marcel Josse aux personnes intéressées par une éventuelle inscription pour l'année.

Rappelons que l'inscription aux activités, dessin-peinture, encadrement d'art, billard, danse enfants, se fera au forum des associations, Complexe sportif Michel Castaing, le **dimanche 5 septembre** de 10 h à 17 h.

Pour les cours de yoga, elles seront également possibles le **mercredi 1^{er} septembre** de 18h30 à 20h30 à la salle Marcel Josse et pour les cours de dessin-peinture, encadrement d'art, danse enfants et le billard, le **vendredi 3 septembre** de 18h30 à 20h30 dans cette même salle.

ÉTAT-CIVIL

jusqu'au 27 juillet 2021

Naissance

19.05.2021 Élona CAZÉ

Mariage

05.06.2021

Guillaume LEMOULT
et Jessica BLANDIN
Thomas ARVISET
et Lou-Andréa BŒUF
Aurélien TROUVÉ
et Julie POUSSIN

26.07.2021

03.07.2021

Décès

01.06.2021

Jean-Paul DARGENT

14.06.2021

Hubert DARDEAU

29.06.2021

Jacques LOIRE

09.07.2021

Gisèle PARAGOT

URBANISME

jusqu'au 14 juillet 2021

Autorisations
délivrées

Déclarations préalables

M. GOULAY Olivier
Vos Démarches Eco Energy
VISIONNARY ENERGY
M. COLLO Alexandre
M. COLLO Alexandre
M. BOIS Dominique
Mme PIGEON Emmanuelle
Mme DEBEAUCHE Michelle
CREDIT MUTUEL
Mme CROGUENNEC Madeleine
M. HENRY Patrice
Mme DUCASSE Laurence

32 rue de Longsault
5 allée des Charmes
5 allée des Charmes
6 allée des Gravieres
6 allée des Gravieres
35 Ter rue Josaphat
4 Chemin de la Vallée Baron
7 rue Jules vainall
45 avenue de la Paix
7 rue de la Malonerie
Chemin Vallée Couanon
20 rue des Hauts de Fresnay

Création pièces pour SPA
Isolation extérieure
Isolation + ravalement façade
Abri de jardin
Piscine
Chemin d'accès et clôture
Pose Clôture
Restauration charpente + fenêtre
Nettoyage et ravalement façade
Changement portail
Abri jardin bois sur pilotis
Changement porte de garage

M. COURGEON Jean
VILLE DE LEVES
M. LE PETIT Marc
Mme GALLOIS Akhima

Permis de construire
M. LEVALLEUR Geoffroy
SNC Clos Renault
SCI L'AVENIR

Permis de démolir
M. VERTUEUX Julien

6 Clos des Grands Prés
28 rue de Baillieu
27 rue Nicolas Copernic
13 rue de Longsault

25 avenue Soutine
Avenue Marcel Proust
14 rue de la Butte Celtique

5 rue de Josaphat

Ravalement façade ton gris clair
Clôture avec portail
Extension carport
Ouverture portillon

Maison individuelle
Construction 34 logements
Construction maison habitation

Démolition d'une habitation

Autorisations
en instruction

Autorisation de travaux

WE COCON
WE COCON
CREDIT MUTUEL
SCCV BOIS DE LEVES
CARREFOUR Proximité France
CARREFOUR Proximité France

80 route de Chavannes
80 bis route de Chavannes
45 avenue de la Paix
Rue de la Chacatière
2 rue Hoche Allart
2 rue Hoche Allart

Création microcrèche
Création microcrèche
Travaux aménagement ERP
Maison Médicale
Demande d'enseigne
Aménagement/commerce de proximité

Mme PEZEU Ursula
M. CHIFFRE Rémy
M. DURAND Guy
Mme LE LAY Delphine
M. VINCENT Marc
M. GASSELIN Nicolas
M et Mme SOUCHAY
M. DIEU Jean-Philippe

Permis de construire
M. FESSARD Gilles
M Harinquet / Mme Salaun
M. TOUBA
M. LOUDEEC
M. BOLOMEY
M. LECLERE Benjamin

Permis de construire modificatif
SCCV BOIS DE LEVES

7 Chemin de Dreux
19 avenue Marcel Proust
37t rue du Bout du Val
20 rue Jean Jaurès
80 rte de Chavannes
1 rue de Longsault
2bis route du Bois de Lèves
2 allée des Ecuireuls

14bis rue Alphonse Jacquet LOT 2
14bis rue Alphonse Jacquet LOT 3
33 avenue de la Paix
14bis rue Alphonse Jacquet LOT 1
20 rue Voie Romaine
121 rte de Chavannes

Rue de la Chacatière

Agrandissement fenêtres vélux
Portail
Clôture
Création fenêtre de toit
Changement portail
Extension
Changement destination
Extension maison atelier

Maison individuelle + garage
Maison individuelle + garage
Extension maison habitation
Maison individuelle + garage
Extension maison existante RdC
Construction de 3 logements

Changement de destination partiel

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 07 JUIN 2021

1. Désignation des jurés d'assises - Tirage au sort

VU l'arrêté préfectoral n° SPD 28/2021 relatif aux modalités de désignation des jurés d'assises, il y a lieu de procéder au tirage au sort afin d'établir la liste préparatoire.

CONSIDERANT que le nombre de jurés est fixé à 330 pour le département d'Eure et Loir, les communes de plus de 1300 habitants ont l'obligation de désigner un juré pour 1300 habitants. Pour la ville de Lèves, le nombre est de 4 multiplié par 3 soit 12.

VU l'obligation de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,

VU que le tirage au sort porte sur la liste électorale,

VU le choix de monsieur le Maire de procéder au tirage au sort de la façon suivante :

Les conseillers désignés donneront un numéro de page puis un numéro de ligne et par conséquent le nom de juré,

VU la commission « Affaires générales » du 31 mai 2021,

La liste préparatoire pour 2021 est déterminée comme suit :

Page	Ligne	Nom	Prénom	Nom d'épouse	N°
7	3	AMIOT	Didier		12
201	8	HUBERT	Adeline	HERMEZ	460
228	2	LARSONNIER	Yohann		608
402	5	ZURCHER	Denise	RENON	1061
128	10	DUCHON	Thomas		309
399	7	YCHARD	Célia	DROUIN	1105

200	5	HONNEUR	Jeremie		503
250	2	LEROY	Guy		1164
24	7	BEAUMONT	Catherine		1138
68	1	CAUCHAS	Cécile	BOUGARD	147
90	5	CONNAN	Angeline	GUEGAN	220
359	2	RUIZ	Honorine		830

2. Exercice 2020 – Certification des comptes de gestion du receveur

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution des budgets « ville de Lèves » et « Soutine » de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des

valeurs inactives.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la commission « Affaires générales » du 31 mai 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Exercice 2020 – Comptes administratifs - Annexes

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs de l'exercice 2020 sont arrêtés et soumis au Conseil municipal pour approbation.

VU la commission « Affaires générales » du 31 mai 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),
APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2020 de la commune de Lèves et de l'Espace Soutine, tels que présentés, dont les résultats cumulés s'élevaient à :

Budget Fonctionnement Commune de Lèves	
Dépenses	4 408 476,94 €
Recettes	5 320 303,83 €
Résultat de fonctionnement	911 826, 89 €

Budget Investissement Commune de Lèves	
Dépenses	2 037 678, 94 €
Recettes	1 733 396,63 €
Résultat d'investissement	- 304 282,31 €

Budget Fonctionnement Espace Soutine	
Dépenses	56 685,91 €
Recettes	40 974,04 €
Résultat de fonctionnement	- 15 711,87 €

Budget Investissement Espace Soutine	
Dépenses	0 €
Recettes	1 246 €
Résultat d'investissement	1 246 €

Résultats cumulés exercice 2020	
Commune de Lèves	607 544,58 €
Espace Soutine	- 14 465,87 €

4. Exercice 2020 – Comptes administratifs – Affectation des résultats

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2020 approuvés ce jour,
VU la commission « Affaires générales » en date du 31 mai 2021,
Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Budget principal	
Report en fonctionnement (R002)	62 190,00 €
Affectation en investissement (R1068)	849 636,89 €
Report en investissement (D 001)	304 282,31 €

- Budget Espace Soutine	
Report en fonctionnement (D002)	15 711,87 €
Report en investissement (R 001)	1 246 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),
DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels que présentés ci-dessus.

5. Exercice 2021 – Budgets Supplémentaires - Annexes

Après avoir pris connaissance des projets des budgets supplémentaires pour l'exercice 2021 pour le budget principal de la ville de Lèves et celui de l'Espace Soutine joints en annexe.

VU la commission « Affaires générales » en date du 31 mai 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),
VOTE tels que présentés, les budgets supplémentaires 2021.

6. Exercice 2021 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire

ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

Par décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit d'un usager, il convient de procéder à l'effacement de la dette le concernant par l'inscription d'une dépense au compte 6542.

Cette dette correspondant à des impayés de cantine et d'accueils de loisirs est d'un montant global de 1 134,44 euros.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,
VU le code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2021 au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes »,
VU la commission « Affaires générales » en date du 31 mai 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CONSTATE l'effacement de la dette pour un montant de 1 134,44 euros, sur décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire,
DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2021, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

7. Exercice 2021 – Emprunt de 1 000 000 euros - Annexes

Afin de financer le programme d'investissements de la commune de Lèves, un emprunt de 1 000 000 euros a été inscrit au budget primitif 2021 de la commune de Lèves, lequel a été voté en séance du Conseil municipal du 1er février 2021.

Pour ce faire, une consultation auprès d'établissements bancaires pour la contraction d'un emprunt a été lancée.

Après avoir pris connaissance, de la proposition de la Caisse d'Epargne Loire Centre dont le siège social est situé au 7 rue d'Escures à Orléans (45), il est proposé de retenir leur offre en date du 27 mai 2021,

VU la proposition de la Caisse d'Epargne jointe,
VU le budget primitif 2021 voté, par délibération n° 03/2021 en séance du Conseil municipal du 1er février 2021,
VU la commission « Affaires générales » du 31 mai 2021,
CONSIDERANT la nécessité de contracter un emprunt de 1 000 000 euros pour financer les projets d'investissements,
CONSIDERANT que l'emprunt est inscrit en crédits au budget 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de contracter un prêt dont les caractéristiques sont jointes en annexe et selon le tableau d'amortissement communiqué,
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature du dit contrat.

8. Personnel communal – Instauration d'une prime mensuelle et additionnelle pour les personnels non concernés par le RIFSEEP - Annexe

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique de l'Etat un nouveau régime indemnitaire : Le RIFSEEP (régime indemnitaire de fonctions de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel) et transposable à la fonction publique territoriale.

A ce jour, sont concernés par ce dispositif les cadres d'emplois des filières :

- Administrative ;
- Technique ;
- Animation ;
- Sociale et médico-sociale.

Sont exclus du dispositif les filières suivantes :

- Police municipale ;
- Culturelle.

Par délibérations n° 80/2017 et 30/2021, le Conseil municipal a instauré le RIFSEEP pour les cadres d'emplois et filières prévus par décret et une prime mensuelle pour les filières exclues dans l'attente des décrets.

Cependant, il convient, par délibération spécifique, d'instaurer la prime mensuelle (équivalent IFSE) et une prime additionnelle (équivalent CIA) pour les filières exclues.

Sont obligatoirement éligibles à ces deux primes les agents titulaires et stagiaires

fonctionnaires. Son ex-tension aux agents titulaires d'un CDI et d'un CDD n'est pas retenue par la commune.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique d'Etat,
VU le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-503 du 20 mai 2014, CONSIDERANT la nécessité d'attribuer aux agents exclus du RIFSEEP, un régime indemnitaire équivalent à celui du RIFSEEP,
VU la commission « Affaires générales » en date du 31 mai 2021,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'instaurer une prime mensuelle et une prime additionnelle,
AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par les agents concernés par le régime indemnitaire au regard des textes en vigueur pour chaque filière et cadre d'emplois concerné.
DE PREVOIR ET D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

9. Avenant au traité de concession d'aménagement « Champ de foire » - Annexe
Par délibération en date du 20 octobre 2016, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Champ de foire » et approuvé le traité de concession correspondant. Ce traité a été signé le 15 novembre 2016 pour une durée de 5 ans, celle-ci arrivant donc à échéance le 16 novembre 2021,

Le présent avenant porte :

- sur la durée de la concession d'aménagement, intégrant ainsi une prorogation de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2022,
- sur les conditions d'acquisitions et de cessions immobilières pour prendre acte de la résolution n° 7 du Conseil d'administration de Chartres Aménagement en date du 8 novembre 2018,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la résolution n° 11 votée le 19 avril 2021 en Conseil d'administration de Chartres aménagement S.P.L, relative à l'approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement « Lèves-Champ de foire »,
CONSIDERANT la nécessité d'acter les évolutions portées au traité initial,
VU la commission « Affaires générales » du 31 mai 2021,
APPROUVE à l'unanimité, le projet d'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement Lèves-Champ de foire » et ses annexes ayant pour objet d'adapter les conditions d'acquisitions et de cessions immobilières et de proroger la durée de la concession d'aménagement, jusqu'au 31 décembre 2022,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents.

10. Concession d'aménagement du champ de foire : Bilan 2020 - Annexe

Par délibération en date du 20 octobre 2016, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement champ de foire et approuvé le traité de concession correspondant. Ce traité a été signé le 15 novembre 2016.

Conformément à l'article 24 du traité de concession d'aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) ;

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite des travaux d'aménagement des espaces publics (éclairage public, espaces verts, AEP, terrassement).
L'année 2021 portera sur la finalisation du chantier et notamment la mise en œuvre du cheminement pié-ton.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,
VU la délibération du Conseil Municipal n°68-16 du 20 octobre 2016 approuvant

le périmètre et de l'objet de l'opération d'aménagement champ de foire,
VU la délibération du Conseil Municipal n°69-16 du 20 octobre 2016 désignant le concessionnaire de l'opération d'aménagement du champ de foire et approuvant le traité de concession,
VU la commission « Technique » du 31 mai 2021,
CONSIDERANT que la ville de Lèves a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement champ de foire et approuvé le traité de concession correspondant,
CONSIDERANT que le compte rendu d'activités arrêté au 31 décembre 2020,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu d'activités 2020 présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement.

11. Concession d'aménagement « Cœur de village » : Bilan 2020 - Annexe

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant.

Également, le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Conformément aux articles 17 et 18 du traité de concession d'aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 63/20 du 15 octobre 2020 approuvant le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village »,
VU la commission « Technique » du 31 mai 2021,
CONSIDERANT que le compte rendu d'activités, portant sur la concession d'aménagement « Cœur de village », arrêté au 31 décembre 2020,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu d'activités 2020 annexé et présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement.

12. Acquisition des parcelles AT 121, 122,125 et 126 - Annexe

La ville de Lèves est propriétaire de parcelles cadastrées AT 120, 123, 127, 128, 129,131 et 132 situées dans la vallée du Couason à proximité du cimetière.

Du fait de leur situation et de leur classement dans le Plan Local d'Urbanisme, ces parcelles ont unique-ment vocation à être cultivées ou boisées. Certaines de ces parcelles ont été mises à disposition des résidents lévois, dans un but destiné exclusivement à la pratique du jardinage.

Afin de permettre la mise à disposition de nouveaux terrains et considérant l'intérêt d'accroître son patri-moine foncier dans ce secteur (préservation du patrimoine naturel, entretien des parcelles par l'intermédiaire de la mise à disposition...etc.), la ville de Lèves souhaite acquérir au prix d'un euro du mètre carré net vendeur les parcelles suivantes :

Parcelle	Contenance
AT 121	3a 14ca
AT 122	1a 91ca
AT 125	1a 25ca
AT 126	8a 14ca
TOTAL	14a 44ca

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,
VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 31 mai 2021,
CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir les parcelles n° AT 121, 122,125 et 126,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'acquisition des parcelles n° AT 121, 122,125 et 126, au prix d'un euro du mètre carré net vendeur,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces biens.

13. Acquisition de la parcelle AE 31 - Annexe

Afin de sécuriser les cavités situées au nord de l'avenue de la Paix, la ville de Lèves souhaite obtenir la mai-trise foncière des parcelles concernées par ses désordres.

La parcelle AE 31 sise 86 avenue de la Paix, mise en vente par ses actuels propriétaires, est concernée par cette situation.

Le service des domaines a effectué une estimation de ce bien à hauteur de 159 000 € en avril 2021. Après négociations, les propriétaires actuels acceptent de vendre ce bien à la Ville de Lèves pour une somme nette de 160 000 euros.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis n° 4128080 du Pôle d'évaluation domaniale de Direction départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir en date du 14 Avril 2021,

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 31 mai 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'acquiescer cette parcelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZA-LEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),

DECIDE l'acquisition de la parcelle AE 31 pour la somme de 160 000 euros, hors frais de notaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien.

14. Modification du Plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 19 février 2018, le Conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme de la commune. Il s'avère aujourd'hui nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont les objectifs sont les suivants :

- Passer la zone 2AUe (secteur de réserve foncière à destination d'équipements collectifs) à Ue (secteur d'équipements collectifs) et ainsi permettre la réalisation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

La transformation de la zone en 2AUe en zone Ue se justifie par l'implantation d'un équipement par la fondation d'Aligre qui souhaite construire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cette modification s'avère nécessaire en raison de l'organisation des équipements existants sur le site de la rue de Josaphat, du caractère remarquable de l'ancienne ab-baye de Josaphat dans laquelle a été implantée la fondation d'Aligre et de l'impossibilité de prévoir de nouveau projet dans l'enceinte de l'abbaye, des caractéristiques du projet prévoyant une cen-taine de lits et de la nécessité de prévoir ce projet à proximité de la fondation.

Il apparait donc nécessaire de procéder à la modification du PLU en vue de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUe.

- Maîtriser l'évolution de cœurs d'îlots ;

- Harmoniser les règles d'urbanisme particulières à certains quartiers avec les règles générales ;

- Préciser certaines règles sur les clôtures (hauteurs, types, couleurs, etc.) ;

- Préciser certaines règles sur les alignements par rapport à la voirie et aux limites privatives ;

- Préciser les règles de stationnement en parcelles privées et en zone Ua et des accès en fond de jardins ;

- Explication de l'obligation d'autorisation d'urbanisme et des zones soumises au Droit de Préemp-tion Urbain (DPU), et création d'espaces réservés à proximité du cimetière sur les parcelles cadas-trées AT 110 et AT 111) ;

- Justifications de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe.

Cette liste pourra être modifiée et/ou complétée en fonction de l'étude du cabinet d'urbanisme dans les limites des modifications autorisées par la procédure de révision allégée.

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L142-5, L153-36, à L153-43, L.103-2 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 19 février 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune,

CONSIDÉRANT que l'article L 153-38 du code de l'urbanisme prévoit que l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser doit être justifiée au regard des capacités d'urbanisation encore inex-ploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ;

CONSIDÉRANT le détail et la nature des modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDÉRANT que celles-ci entrent dans le champ de la procédure de révision allégée du plan local d'urbanisme,

VU la commission « Technique » en date du 31 mai 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la modification du plan local d'urbanisme et les objectifs poursuivis énumérés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de

mise en œuvre de la procédure de modification du PLU et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

15. Chartres Métropole - Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol - Annexe

Conformément aux dispositions de l'article L5411-4-2 du Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération Chartres Métropole a proposé, indépendamment des compétences transférées, la création d'un service commun «Service d'instruction ADS », géré par Chartres Métropole et chargé de l'instruction réglementaire des demandes de permis ou de certificats et des déclarations préalables relatifs à l'occupation du sol, en application du code de l'urbanisme, à l'exclusion des demandes d'autorisation relevant de l'autorité de l'État, pour le compte des communes qui en feraient la demande.

L'objectif du Service d'instruction ADS est de faciliter, pour les communes membres volontaires, l'exercice de cette mission opérationnelle d'instruction des demandes et des actes d'urbanisme, par la rationalisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission et par la mutualisation des compétences, permettant une expertise technique solide et garantissant la sécurité juridique. Ce service, dont la mise à disposition se fait à titre gratuit, ne constitue en aucun cas un transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour la délivrance des différentes autorisations d'occupation du sol.

Par délibérations n°27-15 en date du 23 avril 2015 et n°66-16 en date du 20 octobre 2016, le Conseil municipal a approuvé l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, et certificats d'urbanisme d'information (CUa) et opérationnels (CUB) par la communauté d'agglomération Chartres Métropole.

Cette délibération a pour objet de confirmer la volonté de la ville de Lèves de déléguer l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, et certificats d'urbanisme d'information (CUa) et opérationnels (CUB) à la communauté d'agglomération Chartres Métropole et de fixer les modalités de fonctionnement du service instructeur des autorisations du Droit des sols au profit de la commune.

Il convient de préciser que le service commun d'instruction se fait à titre gratuit et n'emporte en aucun cas transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour délivrer au nom de la commune les différentes autorisations d'occupation du sol.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L410-1 et L422-1, R410-5 et R423-15 du code de l'Urbanisme,

VU la commission « Technique » en date du 31 mai 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention cadre de service commun d'instruction des demandes d'autorisations, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol entre la communauté d'agglomération de Chartres métropole et la commune de Lèves, ayant pour objet de fixer les modalités de fonctionnement et de définir les missions et tâches de ce service commun et de la commune de Lèves,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents.



JEUDI 16 SEPTEMBRE :

RÉUNION SUR LES FINANCES MUNICIPALES

De 18h30 à 20h- mairie, salle du Conseil

Venez échanger avec le maire sur le compte administratif 2020 et sur les perspectives financières à venir.

Ouvert à tous



Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Les élections présidentielles approchent, et avec elles le robinet magique de l'argent public qui coule à flots. Dépensons quoi qu'il en coûte nous dit-on, oubliant de rappeler que c'est bien nous tous (les « générations futures » de préférence) qui auront à rembourser une dette abyssale, creusée par un déficit public historique. En 2021, ce dernier devrait s'élever à plus de 200 milliards d'euros, pour un budget de recettes de l'Etat de 400 milliards. C'est comme si chaque mois vous dépensiez plus de 3000 euros pour un revenu net de 2000...

La crise sanitaire a bon dos lorsque l'on sait qu'une majeure partie du déficit est structurel, résultante de plus de 40 années de laissez-allez budgétaire, accentué sous ce dernier quinquennat. Euphémisme. Les marges de manœuvre sont bien courtes, lorsque l'on se rappelle que la France est championne du monde des impôts. Aux Jeux Olympiques, nous serions au moins certains de remporter la médaille d'or de la fiscalité et des dépenses publiques, pendant que notre « modèle » de santé n'en est plus un pour personne.

En France, l'Etat est présent partout sauf là où on en a besoin. Il décide de tout ou presque mais n'est guère capable de nous protéger efficacement, englué dans sa suradministration et subissant l'absence de réformes pourtant indispensables à son redressement. Les pays qui ont fait le choix de la liberté économique s'enrichissent, et leurs citoyens avec. Ce sont souvent les mêmes qui gèrent mieux la crise sanitaire et où la liberté d'expression est davantage respectée. Pendant ce temps, la France décline.

Avec la crise sanitaire s'est amplifiée la tentation de l'empilement des règles, souvent aussi absurdes qu'impossibles à appliquer sur le terrain. Les communes, comme les entreprises ou les associations, ont à subir cette bureaucratisation centralisée croissante qui ne cesse de nous étouffer et de nous faire perdre en efficacité. Le traitement de chaque dossier est long, et nos marges de manœuvre locales de plus en plus courtes. Nous avons besoin d'air.

OPPOSITION

Le 29 juillet 2021

CONSULTATION CŒUR DE VILLAGE

La transformation du cœur de village se profile et la municipalité a proposé de vous exprimer au cours de l'été sur votre vision de l'aménagement envisagé.

Dès le début de cette année, une réflexion aurait pu être engagée avec les associations et les commerçants Lévois avant que le cabinet de conseil remette son avant-projet en septembre.

Les élus de la minorité ont transmis leurs propositions en mairie et nous souhaitons les partager avec vous. Notre volonté est de rendre le centre de Lèves accessible, dynamique et agréable avec des offres de services et de commerces utiles à tous les Lévois ainsi qu'aux habitants des communes voisines :

- Organiser la circulation avec des zones pour piétons, vélos, véhicules bien distinctes et une végétation qui protège les passants à pied, fauteuil et poussette
- Ouvrir une voie piétons-vélos à travers le Bois des Charmes reliant le quartier des Boissières au centre bourg
- un véritable périmètre pour garer les vélos en sécurité (garage fermé en bois pour les salariés, arceaux). Planter des arbres pour rafraîchir et embellir ces lieux de stationnement
- Créer une place avec des espaces ombragés, des bancs, des parterres de fleurs et arbustes à feuillage persistant en pleine terre. Privilégier un revêtement perméable pour éviter les inondations
- Installer des toilettes publiques
- Prévoir une surface pour les terrasses des commerçants
- Réserver un emplacement pour une future maison de santé
- Intégrer une « Maison des Associations » complétée d'un préau et un espace collaboratif et de partage (aide au numérique, réparation, recyclage, ludothèque, AMAP...). Proche de l'école, le préau protégera les parents qui attendent leurs enfants.
- Valoriser le cours du Couesnon (nettoyage, végétalisation des berges)

Bonne rentrée à tous les Lévois et aux associations.

Pour nous contacter :
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité



FORUM
des
associations

5 DIMANCHE
SEPTEMBRE

10H - 17H
Complexe sportif
Michel Castaing

leves.fr



FÊTE DE L'ABEILLE

3^{ème} édition



Dimanche 26 septembre

10h - 17h30

Rucher de Chavannes - LÈVES

(ancien champ de tir)

Animations gratuites pour tous !

Vente de miel
du rucher,
de bougies et
bee wrap



Visite du
chalet
pédagogique,
rencontre avec
les apiculteurs et
découverte de la vie
d'un rucher

De
nombreuses
animations
proposées par nos
partenaires

Apéritif
offert, crêpes
et boissons sur
place

Organisée par
abeille-levoise.fr



DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021

DÉPART à 10 h 00

CYCLOSPORTIVE

LA BLÉ D'OR

« à travers Beauce et Perche »

à **Lèves (Eure-et-Loir)**

www.tropheepassion.com

Epreuve organisée
dans le respect du protocole sanitaire



Cyclo sportive organisée par
Loisirs Evasion Vélo et Sports



SEPTEMBRE

DIMANCHE 05 SEPTEMBRE

Forum des associations

10h- 17h au complexe sportif Michel Castaing

Ouvert à tous

Organisé dans le respect des règles sanitaires / présentation
du Pass sanitaire.

LUNDI 06 SEPTEMBRE

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil

Restransmission en direct sur le Youtube de la ville

SAMEDI 11 SEPTEMBRE

LèV'art organise une vente aux enchères

à partir de 14h à l'Orangerie, 24 rue d'Ouarville

Contact : Arlette Loire- 06 03 70 26 41

+ d'infos page 20

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE

Semi-marathon de Chartres

Passage par Lèves

Départs : 9h, 9h15 et 10h15

JEUDI 16 SEPTEMBRE

Réunion publique sur les finances communales

18h30 à 20h - mairie, salle du Conseil

Venez échanger avec le maire sur le compte administratif et
sur les perspectives financières.

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

LèV'art organise une exposition- vente

Samedi 25/09 de 14h à 20h / vernissage à 17h

Dimanche 26/09 de 11h à 18h

Contact : Arlette Loire- 06 03 70 26 41

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

Fête de l'abeille

organisée par l'Abeille lévoise

10h- 17h30 au Rucher de Chavannes

Ouvert à tous .

LUNDI 27 SEPTEMBRE

Réunion des voisins vigilants

18h - mairie, salle du Conseil

OCTOBRE

DIMANCHE 03 OCTOBRE

Cyclo sportive la Blé d'or

organisée par Loisirs évasion vélo et sports

Départ à 10h- 2 nouveaux parcours cette année !



Les événements sont
susceptibles d'être modifiés
ou annulés en fonction de la
situation sanitaire.

LÈVES LANCE SON APPLI MOBILE

Pratique & Rapide !

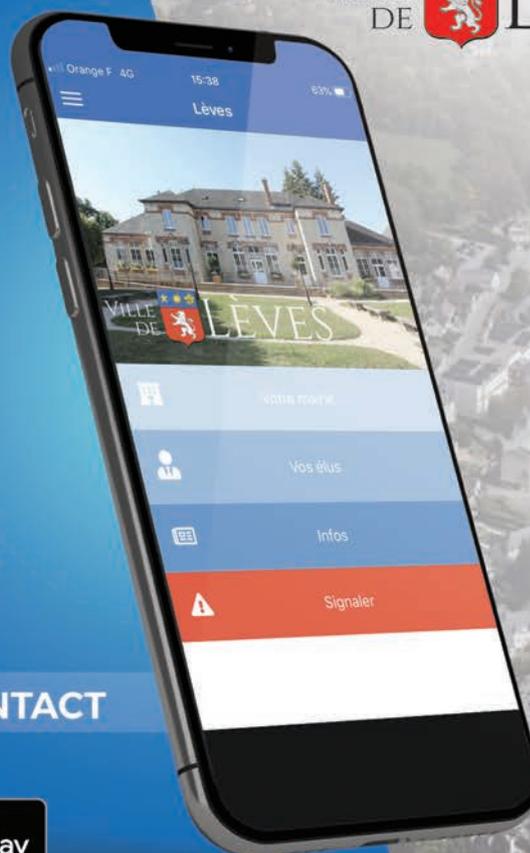


Un problème à signaler ?

alertez rapidement
les services de la mairie

SIGNALER. INFOS. PARTAGER. CONTACT

VILLE
DE  LÈVES



Téléchargez
gratuitement
l'application :



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play


VillaVerde
LEVES



JARDINERIE

DÉCORATION

ANIMALERIE

4, rue de l'Ormeteau - 28300 LÈVES

OUVERT 7j/7 Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h15 à 19h.

Le samedi de 9h30 à 19h non stop. Le dimanche 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.